

Demande déposée le 16/02/2024

N° DP 046 224 24 90015

Par :	EDF ENR
Demeurant à :	12 RUE ISAAC NEWTON AGENCE DE TOULOUSE 31830 PLAISANCE DU TOUCH
En qualité de :	Entreprise industrielle ou commerciale
Sur un terrain sis à :	12 RUE COLETTE BESSON 224 AL 103
Surface du terrain :	630 m <sup>2</sup>
Objet :	Installation panneaux photovoltaïques

**Monsieur le Maire de la Commune de PRADINES**

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants,  
Vu la demande de retrait de la Déclaration préalable N°DP 046 224 24 90015, déposée en mairie le 07/11/2024,  
Vu la décision de Déclaration préalable N° DP 046 224 24 90015 délivrée le 04/03/2024,

**ARRETE**

**Article unique** : le Déclaration préalable susvisé est **RETIRE** à compter de la date de la présente décision.

A PRADINES, le 20 NOV. 2024

The logo of the Mairie de Pradines is circular, featuring a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE PRADINES' and '46107'.

Le maire, Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Christophe VILGRAIN

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

**DELAIS ET RECOURS** : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision.

Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).

Signature numérique de Christophe VILGRAIN  
signataire

Le 20/11/2024 18:07:09